

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00143

**TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE -
AVENANT A LA CONVENTION**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 22 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 39

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160405-D20160014310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160510

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE - AVENANT A LA CONVENTION

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, la Préfecture de la Loire et le Conseil Départemental ont décidé de mener un projet commun : la dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales.

Le Conseil Départemental s'est alors proposé de mettre à disposition des collectivités et des EPCI de la Loire, un dispositif de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur permettant aux collectivités qui en feront le choix, de transmettre de façon dématérialisée leurs actes au contrôle de légalité.

Les Bureaux des 10 septembre 2009 et 20 septembre 2012 ont autorisé le recours à la télétransmission des actes transmissibles au contrôle de légalité et à signer les conventions correspondantes.

Cette télétransmission concernait les délibérations du Conseil de Communauté et du Bureau, les décisions du Président et les arrêtés.

Saint-Etienne Métropole souhaite désormais télétransmettre également les documents budgétaires. Pour ce faire, un avenant à la convention avec la Préfecture de la Loire doit être signé.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le recours à la télétransmission des documents budgétaires transmissibles au contrôle de légalité,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 à la convention à intervenir avec Monsieur Le Préfet définissant les conditions de la télétransmission des actes.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**



Hervé REYNAUD